

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.
ÉTATS FINANCIERS ANNUELS
AUX 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

Table des matières	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États de la situation financière	4
États des variations des capitaux propres	5
États des résultats nets et du résultat global	6
Tableaux des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8-44



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Ressources Minières Vanstar Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC., qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, et les états des résultats nets et du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC. au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.¹

Montréal,
le 24 avril 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108047

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

États de la situation financière
Aux 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
	\$	\$
ACTIFS		
Courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	236 556	308 462
Taxes sur les produits et services à recevoir	3 463	37 052
Autres débiteurs	6 089	34 501
Frais payés d'avance	2 775	2 767
Placements (note 7)	18 500	43 500
Actifs courants	<u>267 383</u>	<u>426 282</u>
Non courants		
Immobilisations corporelles (note 8)	3 214	4 006
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	903 121	820 092
Actifs non courants	<u>906 335</u>	<u>824 098</u>
Total des actifs	<u>1 173 718</u>	<u>1 250 380</u>
PASSIFS		
Courants		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	42 729	25 553
Débitures convertibles (note 11)	75 000	-
Passifs courants	<u>117 729</u>	<u>25 553</u>
Non courants		
Passif d'impôt différé (note 12)	-	189 372
Total des passifs	<u>117 729</u>	<u>214 925</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 13)	3 165 571	3 006 025
Bons de souscription (note 14)	-	26 202
Surplus d'apport	962 023	765 560
Déficit	(3 071 605)	(2 762 332)
Total des capitaux propres	<u>1 055 989</u>	<u>1 035 455</u>
Total des passifs et des capitaux propres	<u>1 173 718</u>	<u>1 250 380</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

(s) *Guy Morissette*

Guy Morissette
Administrateur

(s) *Gilles Laverdière*

Gilles Laverdière
Administrateur

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

États des variations des capitaux propres
 Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
 (en dollars canadiens)

	Capital- actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2017	3 006 025	26 202	765 560	(2 762 332)	1 035 455
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(309 273)	(309 273)
Charges liées aux options d'achat d'actions	-	-	197 507	-	197 507
Exercice de bons de souscription	87 546	(27 246)	-	-	60 300
Rachat de royauté - propriété Nelligan	72 000	-	-	-	72 000
Valeur attribuée aux bons de souscription prolongés	-	14 250	(14 250)	-	-
Valeur attribuée aux bons de souscription expirés	-	(13 206)	13 206	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	<u>3 165 571</u>	<u>-</u>	<u>962 023</u>	<u>(3 071 605)</u>	<u>1 055 989</u>
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2016	2 651 777	29 370	696 950	(2 453 111)	924 986
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(309 221)	(309 221)
Financements privés	159 088	23 112	-	-	182 200
Règlement d'un fournisseur au moyen de l'émission d'actions	36 593	-	-	-	36 593
Frais d'émission d'actions	(4 083)	-	-	-	(4 083)
Charges liées aux options d'achat d'actions	-	-	64 230	-	64 230
Valeur attribuée aux bons de souscription expirés	-	(4 380)	4 380	-	-
Acquisition de titres miniers en contrepartie d'émission d'actions	60 000	-	-	-	60 000
Exercice de bons de souscription	102 650	(21 900)	-	-	80 750
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	<u>3 006 025</u>	<u>26 202</u>	<u>765 560</u>	<u>(2 762 332)</u>	<u>1 035 455</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

États des résultats nets et du résultat global
 Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
 (en dollars canadiens)

	2017	2016
	\$	\$
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		
Salaires et avantages sociaux	76 915	67 329
Charges liées aux options d'achat d'actions (note 16)	197 507	64 230
Frais de consultation et services professionnels	94 033	82 938
Honoraires de gestion	30 000	30 000
Loyer, frais de bureau et communications	16 799	15 687
Registrariat et information aux actionnaires	20 221	23 169
Représentation, déplacements et frais divers	14 581	23 863
Inscription et droits	11 531	6 925
Assurances	7 633	9 168
Intérêts sur débetures convertibles	5 000	-
Intérêts	2 347	-
Amortissement des immobilisations corporelles	1 137	737
Compensation pour bris de contrat	-	5 000
Gain sur disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	(22 984)
	<u>(477 704)</u>	<u>(306 062)</u>
AUTRES PRODUITS ET CHARGES		
Intérêts créditeurs provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	316	87
Revenus de gestion	3 743	8 784
Gain sur radiation d'un compte-fournisseur	-	26 656
Gain sur cession de placements	-	8 184
Variation de la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	(25 000)	(23 000)
	<u>(20 941)</u>	<u>20 711</u>
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS	(498 645)	(285 351)
Impôts sur le résultat et impôts différés (note 12)	189 372	(23 870)
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	<u>(309 273)</u>	<u>(309 221)</u>
RÉSULTAT NET PAR ACTION (note 17)	<u>(0,008)</u>	<u>(0,009)</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Tableaux des flux de trésorerie
 Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
 (en dollars canadiens)

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	(309 273)	(309 221)
Éléments hors caisse du résultat net :		
Charges liées aux options d'achat d'actions	197 507	64 230
Amortissement des immobilisations corporelles	1 137	737
Gain sur disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	(22 984)
Variation de la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	25 000	23 000
Gain sur radiation d'un compte-fournisseur	-	(26 656)
Gain sur cession de placements	-	(8 184)
Impôts sur le résultat et impôts différés	(189 372)	23 870
Variation nette des éléments hors caisse liées aux activités opérationnelles (note 18)	79 169	93 682
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(195 832)	(161 526)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la cession de placements	-	13 184
Produit de la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation	100 000	166 500
Acquisition d'immobilisations corporelles	(345)	(4 000)
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	(14 250)	(141 261)
Crédits d'exploration (remboursés)	(21 779)	4 824
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	63 626	39 247
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires	-	182 200
Bons de souscriptions exercés	60 300	80 750
Frais d'émission d'actions	-	(4 083)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	60 300	258 867
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(71 906)	136 588
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	308 462	171 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 6)	236 556	308 462
Informations supplémentaires		
Intérêts reçus	316	87
Intérêts payés	6 097	-

Les notes font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 4 mai 2007. Les activités de la Société consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur et développer des propriétés minières. Elle n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables.

Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 822, boulevard Taschereau, La Prairie, Québec, Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR et à la Bourse de Francfort sous le symbole 1V8.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 24 avril 2018.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2017, la Société a un déficit accumulé de 3 071 605 \$ (2 762 332 \$ au 31 décembre 2016).

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements dans l'avenir. Ces incertitudes significatives jettent un doute relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs, passifs, produits et charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers du 31 décembre 2017 ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers qui sont réévalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les Normes internationales d'information financière (IFRS).

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités et application des IFRS

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous. Ces méthodes comptables ont été utilisées pour tous les exercices présentés dans les états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées

4.2.1 Modifications de méthodes comptables

IAS 7 Tableau des flux de trésorerie

Cette norme a été révisée afin d'intégrer les modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en janvier 2016. Les modifications visent à exiger que les entités fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement. L'application de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

IAS 12 Impôts sur le résultat

Cette norme a été révisée afin d'intégrer les modifications publiées par l'IASB en janvier 2016. Les modifications visent à fournir des éclaircissements sur la comptabilisation des actifs d'impôt différé relatifs à des instruments d'emprunt évalués à la juste valeur. L'application de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

Améliorations annuelles des IFRS — Cycle 2015–2017 :

Les normes qui suivent ont été révisées afin d'intégrer les modifications publiées par l'IASB en décembre 2017 :

- IAS 12 Impôts sur le résultat – Les modifications précisent que l'entité comptabilise les conséquences fiscales des dividendes en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé la transaction ou l'événement ayant généré les bénéfices distribuables donnant lieu aux dividendes.
- IAS 23 Coûts d'emprunt – Les modifications précisent que, lorsqu'un actif qualifié est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, l'entité doit traiter tout emprunt en cours contracté spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné en tant que fonds empruntés de façon générale.

Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Une application anticipée est permise.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées (suite)

4.2.2 Modifications futures de méthodes comptables

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces normes et amendements. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position, non encore en vigueur, sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes, interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société est divulguée ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions

Cette norme a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en juin 2016. Les modifications visent à fournir des indications sur la comptabilisation : de l'effet des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source; d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société évalue l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 2 dans ses états financiers.

IFRS 9 - Instruments financiers

La version définitive de cette nouvelle norme, publiée en juillet 2014 par l'IASB, remplace IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation et IFRIC 9 Réexamen de dérivés incorporés. Cette norme reprend en grande partie les dispositions en matière de classement et d'évaluation de même que le nouveau modèle de comptabilité de couverture des versions antérieures, et elle introduit un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues. Les principaux éléments ajoutés à la version définitive de la nouvelle norme sont les suivants : les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers, et que les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts; tous les profits et pertes sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif financier est déprécié, reclassé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou décomptabilisé; un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances locatives, aux actifs sur contrats ou aux engagements de prêts et contrats de garantie financière. L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, et elle comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. La version définitive de la nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société évalue l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 9 dans ses états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées (suite)

4.2.2 Modifications futures de méthodes comptables (suite)

IFRS 9 - Instruments financiers (suite)

Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative:

IFRS 9 - Instruments financiers a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en octobre 2017. Les modifications précisent que les actifs financiers qui rempliraient la condition voulant que leurs flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts si ce n'était d'une clause de remboursement anticipé peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les conditions requises sont réunies. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Une application anticipée est permise.

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui remplace l'IAS 11, Contrats de construction, l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, l'IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, l'IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients, et la SIC-31, Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits: à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société évalue l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 15 dans ses états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées (suite)

4.2.2 Modifications futures de méthodes comptables (suite)

IFRS 16 - Contrats de location

Cette nouvelle norme, publiée par l'International Accounting Standards Board en janvier 2016, établit des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet, des points de vue respectifs du preneur et du bailleur. Pour la comptabilité du preneur, il n'y aura désormais qu'un seul modèle, lequel exige la comptabilisation de tous les éléments d'actif et de passif découlant des contrats de location.

La nouvelle norme annule et remplace les dispositions d'IAS 17 Contrats de location, d'IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, de SIC-15 Avantages dans les contrats de location simple et de SIC-27 Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location. Les principaux éléments de la nouvelle norme sont les suivants :

- L'entité identifie comme un contrat de location tout contrat qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.
- Le preneur comptabilise un élément d'actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un élément de passif au titre de l'obligation d'effectuer les paiements de loyers. Des exceptions sont prévues pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.
- L'élément d'actif est initialement évalué au coût, puis amorti comme les immobilisations corporelles. L'élément de passif est initialement évalué à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés.
- Dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, le preneur présente la charge d'intérêts sur l'obligation locative séparément de la dotation aux amortissements pour l'élément d'actif au titre du droit d'utilisation.
- Le bailleur continue de classer ses contrats de location en contrats de location simple ou en contrats de location-financement et de les comptabiliser en conséquence.
- Le bailleur fournit des informations plus étoffées sur les risques auxquels il est exposé, en particulier le risque lié à la valeur résiduelle.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Une application anticipée est permise pour les entités qui appliquent également IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées (suite)

4.2.2 Modifications futures de méthodes comptables (suite)

IFRIC 22 - Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Cette nouvelle interprétation a été publiée par l'IASB en décembre 2016. L'interprétation IFRIC 22 fournit des indications sur la question de la « date de la transaction » aux fins de la détermination du cours de change à appliquer pour les transactions qui entrent dans le champ d'application d'IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* et qui impliquent la réception ou le paiement d'une contrepartie anticipée en monnaie étrangère. Les principaux éléments de l'interprétation sont les suivants :

- L'entité applique le cours de change à la date à laquelle la contrepartie anticipée en monnaie étrangère est payée ou reçue pour convertir l'actif, la charge ou le produit connexe, lors de sa comptabilisation initiale.
- Lorsque la contrepartie payée ou reçue par anticipation consiste en plusieurs versements, l'entité détermine la date de la transaction pour chacun d'eux.

L'interprétation s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La Société évalue l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 15 dans ses états financiers.

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

Cette nouvelle interprétation, publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) en juin 2017, apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les dispositions d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Les principaux éléments d'IFRIC 23 sont les suivants:

- L'entité considère les traitements fiscaux incertains isolément ou regroupe certains d'entre eux, en fonction de ce qui lui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude.
- Le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'impôt sont déterminés en fonction de la probabilité que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain.
- L'entité réévalue ses jugements et estimations relatifs aux traitements fiscaux incertains si les faits et les circonstances changent.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Une application anticipée est permise.

4.3 Présentation des états financiers conformément à l'IAS 1

Les états financiers sont présentés conformément à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». La Société a décidé de présenter les états du résultat et du résultat global en un seul état.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Tous les produits et charges se rapportant aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les autres produits et charges.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Aux fins de l'évaluation, les actifs et passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale; qui correspond habituellement à la date de transaction :

- Prêts et créances
- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- Actifs financiers disponibles à la vente
- Autres passifs

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. Ils sont présentés dans les actifs courants lorsqu'ils sont recouvrables dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice, sinon ils sont classés dans les actifs non courants. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres débiteurs font partie de cette catégorie d'instruments financiers. Les taxes sur les produits et services à recevoir ne sont pas considérés à titre d'actifs financiers.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs et passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers détenus à des fins de transactions sont des instruments qui sont détenus dans le but de les revendre à court terme. Les placements en actions de sociétés publiques sont classés dans cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs et passifs de cette catégorie sont évalués subséquemment à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés au résultat net.

Les instruments présentés dans cette catégorie sont présentés à titre d'actif ou de passif courant.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.4 Instruments financiers (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie lors de la comptabilisation initiale ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers.

Tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués subséquemment à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Lorsque l'actif est sorti ou que l'on détermine qu'il a subi une dépréciation, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net dans les produits financiers ou charges financières et est présenté comme un ajustement de reclassement dans les autres éléments du résultat global.

Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et de dividendes sont comptabilisés en résultat net dans les autres produits. Les actifs financiers disponibles à la vente sont classés comme étant non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les douze mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les douze mois. La Société ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers sauf ceux à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. La perte de valeur des débiteurs est présentée en résultat dans les autres charges opérationnelles.

Autres passifs

Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les coûts liés à la transaction sont déduits de cette juste valeur. Par la suite, les autres passifs sont évalués au coût amorti. La différence entre la valeur comptable initiale des autres passifs et leur valeur de remboursement est comptabilisée au résultat net sur la durée du contrat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres passifs sont présentés dans les passifs courants lorsqu'ils sont remboursables dans les 12 mois suivants la fin de la période, sinon ils sont classés dans les passifs non courants. Ce poste comprend les fournisseurs et autres créditeurs.

4.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale d'au plus trois mois, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Les fonds devant être consacrés à l'exploration en vertu des restrictions fiscales imposées dans le cadre de placements accreditifs sont exclus de la trésorerie et équivalents de trésorerie et sont présentés distinctement dans les actifs courants. La trésorerie affectée à l'exploration représente le produit de financements accreditifs non dépensés.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.6 Crédits d'impôt et de droits remboursables

La Société a droit à des crédits de droits remboursables selon la Loi concernant les droits sur les mines. Ces crédits de droits remboursables s'appliquent aux frais d'exploration admissibles engagés dans la province de Québec. De plus, la Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés par les sociétés minières et ceci en vertu de la Loi sur l'impôt minier. Les crédits d'impôt liés à l'exploration sont imputés en réduction des frais d'exploration engagés en vertu de l'IAS 20 lorsque la Société est raisonnablement certaine qu'ils seront encaissés.

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat qui seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils seront connus.

4.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire sur trois ans pour l'équipement informatique et sur cinq ans pour ce qui est du mobilier de bureau. Les gains ou les pertes sur cessions correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable et sont présentés dans les « Autres produits et charges » dans le résultat net.

4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation incluent les coûts d'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières. Ces actifs sont présentés au coût moins les pertes de valeur et les crédits d'impôt et de droits remboursables.

Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net au moment où ils sont engagés.

Les droits miniers et les dépenses relatives aux activités d'exploration et d'évaluation sont incorporés au coût de l'actif par propriété jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Les produits accessoires gagnés au cours de la période d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net. Aucun amortissement n'est imputé au cours de la phase d'exploration et d'évaluation. Les coûts capitalisés incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage et les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les salaires reliés à ces activités sont aussi capitalisés et répartis entre les propriétés minières selon le temps qui leur est consacré.

Les dépenses sont capitalisées lorsqu'il est plus probable qu'improbable que des avantages économiques seront réalisés et qu'elles satisfont à tous les critères suivants :

- elles sont destinées à être utilisées pour la production de minerais;
- les propriétés ont été acquises et les dépenses ont été engagées en vue d'une utilisation durable; et
- elles ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des affaires.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

La Société revoit périodiquement les faits et circonstances indiqués à la norme IFRS 6 précisant la nécessité de soumettre les actifs d'exploration et d'évaluation à des tests de dépréciation. Lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation peut excéder sa valeur recouvrable, l'actif est soumis à un test de dépréciation. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif (valeur actuelle des flux de trésorerie attendus). Lorsque la valeur recouvrable d'un actif d'exploration et d'évaluation est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur en résultat net. La valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation ne représente pas nécessairement la valeur présente ou future. Lors de la disposition d'une propriété minière ou d'un accord d'amodiation (cession d'intérêt), le produit est comptabilisé en réduction de la valeur comptable et tout excédent ou déficit est comptabilisé comme un gain ou une perte au résultat net.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

4.9 Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. L'évaluation de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation est effectuée individuellement, chaque propriété représentant une unité génératrice de trésorerie potentielle.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale à l'excédent de la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans l'état du résultat global et est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.10 Provisions, passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges, des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et autres passifs similaires, ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Lorsqu'il existe un grand nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.10 Provisions, passifs et actifs éventuels (suite)

Un remboursement que la Société a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision y afférente.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Les entrées probables d'avantages économiques futurs pour la Société qui ne remplissent pas encore les critères de comptabilisation d'un actif sont traitées comme des actifs éventuels.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. La Société exerce actuellement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration des propriétés minières, s'il y a lieu, sera comptabilisé au coût des propriétés minières au moment où il sera possible d'en faire une estimation raisonnable. Aux 31 décembre 2017 et 2016, aucune provision n'est comptabilisée à l'état de la situation financière.

4.11 Instruments composés

Les composantes des instruments composés émis par la Société sont classées séparément comme passifs financiers et capitaux propres selon la substance de l'entente contractuelle. À la date d'émission, la juste valeur de la composante passif est évaluée en appliquant le taux d'intérêt du marché alors en vigueur pour un instrument non convertible similaire. Ce montant est comptabilisé comme passif au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à son extinction au moment de la conversion ou à la date d'échéance de l'instrument. La composante capitaux propres est déterminée en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur totale de l'instrument composé. Ce montant est comptabilisé dans les capitaux propres, déduction faite de l'incidence fiscale, et n'est pas réévalué par la suite.

Par la nature des activités de la Société, aucune information sur un taux d'intérêt du marché pour un instrument non convertible similaire n'était disponible. À la date d'émission, la juste valeur de la composante capitaux propres est évaluée en utilisant la méthode d'évaluation Black & Scholes. La composante passif est déterminée en déduisant le montant de la composante capitaux propres de la juste valeur totale de l'instrument composé. La Société inclut dans cette catégorie les débentures convertibles.

4.12 Impôts sur le résultat et impôts différés

La charge d'impôts comptabilisée au résultat net est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur. Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont présentés comme non courants et sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.12 Impôts sur le résultat et impôts différés (suite)

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

En vertu de la législation fiscale relative aux dispositions de placements accréditifs, la Société est tenue de renoncer à des déductions pour des dépenses liées aux activités d'exploration, au profit des investisseurs. La Société comptabilise l'impôt différé lié à ces différences temporaires au moment où les dépenses admissibles sont engagées.

4.13 Capitaux propres

Capital-actions et bons de souscription

Les actions ordinaires et les bons de souscription sont classés aux capitaux propres. Les frais d'émission directement attribuables aux actions et aux bons de souscription sont comptabilisés dans les capitaux propres en réduction du produit d'émission au cours de la période où ces transactions ont eu lieu.

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux bons de souscription en fonction de leur juste valeur établie en utilisant la méthode d'évaluation Black & Scholes. La valeur résiduelle est attribuée aux actions.

Financement accréditif

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration par le biais d'émissions d'unités accréditives constituées d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales. La déduction des dépenses d'exploration fait l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La différence (le «gain reporté») entre le cours boursier de l'action au moment de l'émission ou à la date de transaction et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée en tant que passif relatif à l'émission d'actions accréditives. Le produit de l'émission est imputé aux bons de souscription en fonction de leur juste valeur établie en utilisant la méthode d'évaluation Black & Scholes. Le produit résiduel est attribué aux actions ordinaires. Le gain reporté est renversé aux résultats nets à titre d'impôts différés lorsque les dépenses d'exploration admissibles sont effectuées ou en autres revenus lorsque les obligations ne sont pas respectées. La Société constate un passif d'impôt différé pour les actions accréditives et une charge d'impôt différé au moment où les dépenses admissibles sont engagées.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport inclut, entre autres, les charges de rémunération liées aux options d'achat d'actions et les montants liés aux annulations et expirations des bons de souscription comptabilisés en augmentation du surplus d'apport au cours de la période d'expiration.

4.14 Constatation des revenus

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés en fonction du nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.15 Rémunération et paiements fondés sur des actions

La Société applique la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » aux transactions dont le paiement et le règlement sont fondés sur des actions. La Société offre un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel elle peut octroyer à des administrateurs, dirigeants, membres du personnel et conseillers des options d'achat visant l'acquisition d'actions ordinaires de la Société. Ce plan ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Lorsqu'un administrateur, dirigeant, membre du personnel ou conseiller est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services rendus par celui-ci est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes.

Les paiements fondés sur des actions sont ultimement comptabilisés en résultat ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Chaque tranche d'une attribution dont l'acquisition est échelonnée dans le temps est traitée comme une attribution distincte ayant sa propre date d'acquisition des droits et sa propre juste valeur.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue et de la date de conversion. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital-actions. Les charges accumulées liées aux options sur actions comptabilisées au surplus d'apport sont transférées au capital-actions. Lorsque les options d'achat d'actions expirent, le montant afférent est conservé en instruments de surplus d'apport aux capitaux propres.

4.16 Résultats net par action de base et dilué

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour calculer le résultat net dilué par action, une entité doit supposer que les options dilutives ont été exercées. Le produit supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant l'exercice. Le résultat net dilué par action est équivalent au résultat net de base par action compte tenu de l'effet anti-dilutif des options et des bons de souscription tel qu'il est expliqué à la note 17.

4.17 Information sectorielle

En conformité avec l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la Société doit présenter et divulguer l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par le président et le conseil d'administration dans le but de déterminer la performance de la Société. La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur d'exploration et d'évaluation. Toutes les activités de la Société sont exercées au Canada.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.18 Contrat de location simple

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

4.19 Convention d'options sur propriétés minières

Les options sur des intérêts dans des propriétés minières acquises par la Société sont comptabilisées à la valeur de la considération monétaire déboursée, y compris tout autre avantage économique cédé, mais excluant l'engagement de dépenses futures. Puisque l'engagement des dépenses futures ne répond pas à la définition d'un passif, il n'est pas comptabilisé. Les dépenses sont comptabilisées uniquement lorsqu'elles sont engagées par la Société.

Lorsque la Société cède des intérêts dans ses propriétés minières, elle utilise la valeur comptable de la propriété précédant la vente de l'option comme valeur comptable de la portion de la propriété, et crédite toute considération monétaire reçue ainsi que la juste valeur d'autres actifs financiers à l'encontre de la valeur comptable de cette propriété. Tout excédent est comptabilisé comme un gain au résultat net.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers conformément aux IFRS, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les éléments dont les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière importante sont décrits ci-après.

Actifs d'exploration et d'évaluation

Indication de perte de valeur et de reprise d'une perte de valeur et valeur recouvrable

La détermination des indicateurs de perte de valeur et de reprise d'une perte de valeur ainsi que l'établissement de la valeur recouvrable dans le cas où un test de dépréciation doit être effectué impliquent le jugement. S'il y a une indication de perte de valeur ou de reprise d'une perte de valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie, une estimation de la valeur recouvrable est effectuée et la perte de valeur ou la reprise de perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est déterminée comme étant la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La direction détermine pour chaque propriété si des faits et circonstances pourraient être indicateurs de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur. Ces faits et circonstances qu'elle considère incluent mais ne se limitent pas à ce qui suit :

- (a) La période pendant laquelle l'entité a le droit d'explorer dans une zone spécifique a expiré ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- (b) D'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni planifiées;
- (c) L'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique;
- (d) Des données suffisantes existent à l'effet que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans une zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif d'exploration et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Lorsqu'il est déterminé qu'un indicateur de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur existe, la direction doit évaluer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie et pour se faire, la direction pose des hypothèses qui se rapportent à des événements et des circonstances futurs. Les hypothèses sont basées sur le programme d'exploration et d'évaluation de la Société qui considère notamment si les résultats des travaux d'exploration justifient des investissements additionnels, si les intérêts de la Société dans les droits miniers ont été confirmés, si la Société a la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future et si la cession des propriétés s'effectuera à un montant supérieur à la valeur comptable. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements significatifs aux actifs de la Société au cours du prochain exercice.

Juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ces instruments sont ensuite évalués au coût après amortissement ou à la juste valeur selon leur classement.

La mesure de la juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Cette mesure est effectuée à un moment précis et peut être modifiée au cours d'exercices futurs en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché actif le plus avantageux pour cet instrument auquel la Société a immédiatement accès. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est établie selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, ainsi que pour de nombreuses autres variables. Pour déterminer ces hypothèses, des données externes du marché facilement observables sont utilisées si disponibles. Sinon, la Société utilise la meilleure estimation possible. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments. La note 19 explique plus en détail ces bases de calcul et les estimations utilisées.

Durée de vie des immobilisations corporelles

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

Contrat de location

Dans certains cas, la direction doit utiliser son jugement afin de déterminer si les contrats de location sont des contrats de location simple ou de location-financement dans les cas où il y a un transfert des risques et avantages liés à la propriété du bien. À la lumière de ces jugements, la direction classe le contrat de location comme un contrat de location-financement ou de location simple.

Charge d'impôt

Les impôts et risques fiscaux reconnus dans les états financiers reflètent la meilleure estimation de la situation par la direction de la Société sur la base des faits connus à la date de l'état de la situation financière. Lorsque la Société anticipe un montant d'impôt à déboursier dans le futur en fonction de ses estimations, un passif est comptabilisé. La différence entre le montant anticipé et la taxation finale a alors un impact sur les impôts courants et différés au moment où la Société prend connaissance de cet écart.

De même, lorsque la Société encourt des pertes qui ne peuvent être associées à des profits courants ou passés, elle évalue la probabilité de dégager des revenus imposables dans le futur en fonction de ses prévisions budgétaires. Ces prévisions sont ajustées pour tenir compte de certains revenus et dépenses non imposables et de la réglementation spécifique à l'utilisation de crédit ou de pertes d'impôt non utilisés. Lorsque les prévisions démontrent que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour que les différences temporelles puissent être déductibles, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Débitures convertibles, bons de souscription et rémunération et paiements fondés sur des actions

Pour estimer la valeur des débitures convertibles, des bons de souscription émis lors d'opérations de financement par capital-actions ainsi que les charges liées à la rémunération et paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions, la durée de vie probable et la période d'exercice des débitures convertibles, des bons de souscription et des options d'achat d'actions octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle Black & Scholes. Toutefois, la volatilité future demeure incertaine et le modèle comporte des limites.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de réaliser sa stratégie par le financement de ses besoins futurs en fonds de roulement implique de porter des jugements. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations. Au 31 décembre 2017, les éventualités de la Société concernant les impacts environnementaux et les actions accréditives sont présentées à la note 24.

Crédits d'impôt et de droits remboursables

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Fonds en banque	<u>236 556</u>	<u>308 462</u>

Une partie des fonds en banque est maintenue dans un compte d'épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

7. PLACEMENTS

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>
	\$	\$	\$	\$
250 000 actions ordinaires (2 500 000 en 2016) de la société publique Ressources Vantex Ltée. reçues en contrepartie de la rétrocession de l'option accordée à Vanstar en rapport avec le projet PRH Gold. Au 31 décembre 2017, Ressources minières Vanstar Inc. détenait 1,5% des actions de Ressources Vantex Ltée. En janvier 2017, cette dernière a procédé à une consolidation de ses actions émises et en circulation, selon un ratio 10 : 1.	62 500	12 500	62 500	37 500
100 000 actions ordinaires de la société publique Corporation Tomagold reçues en contrepartie de la cession d'une propriété minière. Au 31 décembre 2017, Ressources minières Vanstar Inc. détenait moins de 1 % des actions de Corporation Tomagold.	5 000	6 000	5 000	6 000
	<u>67 500</u>	<u>18 500</u>	<u>67 500</u>	<u>43 500</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Mobilier de bureau et équipement informatique

Coût	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	811
Acquisition	4 000
Solde au 31 décembre 2016	<u>4 811</u>
Acquisition	<u>345</u>
Solde au 31 décembre 2017	<u><u>5 156</u></u>

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
 Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
 (en dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Mobilier de bureau et équipement informatique

Cumul des amortissements	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	68
Amortissement de l'exercice	737
	<hr/>
Solde au 31 décembre 2016	805
Amortissement de l'exercice	1 137
	<hr/>
Solde au 31 décembre 2017	1 942
	<hr/>
 Valeur comptable	 \$
Solde au 31 décembre 2016	<hr/> 4 006
Solde au 31 décembre 2017	<hr/> 3 214

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Propriétés minières

Les propriétés minières sont toutes situées au Québec.

	Titres miniers	Redevances %	Détenu %	Coût 2016 \$	Acquisition \$	Disposition \$	Radiation/ expiration \$	Coût 2017 \$
Nelligan (1)	84	-	100	94 488	148 342	-	-	242 830
Émile (2)	60	*	100	85 990	3 845	-	-	89 835
Lac Bacon (3)	23	-	100	5 454	-	-	-	5 454
Miron (4)	14	-	100	877	448	-	-	1 325
	<u>181</u>			<u>186 809</u>	<u>152 635</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>339 444</u>

	Titres miniers	Redevances %	Détenu %	Coût 2015 \$	Acquisition \$	Disposition \$	Radiation/ expiration \$	Coût 2016 \$
Nelligan (1)	84	2	100	94 488	-	-	-	94 488
Émile (2)	60	*	100	22 770	63 220	-	-	85 990
Projet Plume (5)	-	-	-	16 704	-	16 704	-	-
Lac Bacon (3)	23	-	100	2 622	2 832	-	-	5 454
Miron (4)	7	-	100	460	417	-	-	877
	<u>174</u>			<u>137 044</u>	<u>66 469</u>	<u>16 704</u>	<u>-</u>	<u>186 809</u>

* Des redevances de 1% NSR sur 21 titres miniers de la propriété Émile seront versées dans le cas d'une exploitation commerciale.

1) Propriété Nelligan

En septembre 2010, la Société a signé une entente visant l'acquisition de la propriété Nelligan, en contrepartie d'un paiement en trésorerie de 4 160 \$ et de l'émission de 225 000 actions ordinaires, d'une valeur de 42 750 \$. Au cours de l'année 2012, 52 des 92 titres miniers acquis originalement n'ont pas été renouvelés lors de leur expiration. En 2013, 35 titres miniers ont été acquis par désignation au coût de 1 150 \$ et 23 titres miniers ont été acquis en contrepartie de 350 000 actions ordinaires à émettre, d'une valeur de 30 750\$.

Le 13 janvier 2014, 4 titres miniers ont été vendus en contrepartie d'un montant en trésorerie de 5 000 \$ et 160 000 actions de la société Stellar Africagold d'une valeur de 16 000 \$. Le 28 mai 2014 la société a acquis 4 titres miniers en contrepartie d'un montant en trésorerie de 2 000 \$ et de 60 000 actions ordinaires d'une valeur de 5 400 \$. Le 30 juin 2014, la société a acquis 9 titres miniers en contrepartie d'un montant en trésorerie de 4 500 \$ et de l'émission de 80 000 actions ordinaires d'une valeur de 8 000 \$. Au cours de l'année 2015, 23 titres miniers n'ont pas été renouvelés.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Propriétés minières (suite)

1) Propriété Nelligan (suite)

Le 17 novembre 2014, la société a conclu une entente d'option avec Corporation Iamgold leur permettant d'acquérir jusqu'à 80% de la propriété Nelligan en respectant certaines conditions. En février 2018, les parties se sont entendues pour modifier ladite entente d'option. Les nouvelles modalités sont décrites à la note 25 des présents états financiers.

En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 72 000 \$ et d'un paiement de 75 000 \$. En mai 2017, ladite entente a été modifiée de sorte que le versement au comptant de 75 000 \$ a été remplacé par l'émission de deux débentures convertibles de 37 500 \$ d'un terme de 36 mois, portant intérêts au taux de 10 % l'an.

2) Propriété Émile

En novembre 2014, la Société a signé une entente visant l'acquisition de 100 % de la propriété Émile composée de 13 titres miniers, en contrepartie de l'émission de 400 000 actions ordinaires d'une valeur de 22 000 \$. En février 2015, la Société a acquis 5 titres miniers supplémentaires par désignation sur carte.

En mai 2016, la Société a acquis un intérêt de 100 % dans 33 titres miniers, lesquels ont été intégrés au projet Émile, en considération de 1 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur de 60 000 \$.

En juin 2016, la Société a acquis 9 titres miniers supplémentaires par désignation sur carte.

3) Propriété Lac Bacon

La propriété, composée de 23 titres miniers, a été acquise en 2015 par désignation sur carte.

4) Propriété Miron

La propriété, acquise en avril 2015 par désignation sur carte, comptait initialement six titres miniers localisés en bordure Ouest du projet Nelligan. En octobre 2016, la Société a acquis un titre minier supplémentaire par désignation sur carte. En 2017, la Société a acquis sept cellules supplémentaires par désignation sur carte.

5) Propriété Projet Plume

La propriété, composée de 13 titres miniers, a été acquise en février 2015 en contrepartie d'un paiement de 16 500 \$. Elle fut vendue en février 2016 pour la somme de 16 500 \$.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Frais d'exploration

	Coût 2016	Frais d'exploration	Disposition	Crédits d'exploration reçus	Crédits d'exploration remboursés	Coût 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nelligan	565 074	5 000	(100 000)	-	21 926	492 000
Émile	56 335	3 615	-	(147)	-	59 803
Lac Bacon	11 874	-	-	-	-	11 874
	<u>633 283</u>	<u>8 615</u>	<u>(100 000)</u>	<u>(147)</u>	<u>21 926</u>	<u>563 677</u>

	Coût 2015	Frais d'exploration	Dispositions	Crédits d'exploration reçus	Crédits d'exploration remboursés	Coût 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nelligan	665 074	-	(100 000)	-	-	565 074
Émile	22 479	38 680	-	(4 824)	-	56 335
Lac Bacon	5 074	6 800	-	-	-	11 874
PRH Gold	-	89 312	(89 312)	-	-	-
	<u>692 627</u>	<u>134 792</u>	<u>(189 312)</u>	<u>(4 824)</u>	<u>-</u>	<u>633 283</u>

Propriété Nelligan :

Le montant de 21 926 \$ inscrit sous la rubrique Crédits d'exploration remboursés pour l'année 2017 représente la modification apportée par Revenu Québec au crédit d'impôt relatif aux ressources réclamé par la Société pour l'année d'imposition 2014.

Conformément à l'entente d'option de novembre 2014, la Société agit à titre d'agent payeur pour certains frais d'exploration qui sont par la suite refacturés à son partenaire Corporation Iamgold. À cet égard, des revenus de gestion totalisant 3 743 \$ (2016 - 8 784 \$) sont présentés à titre de Autres produits à l'état des résultats.

Projet PRH Gold :

En mars 2016, une entente est intervenue entre la Société et Ressources Vantex Ltée., à l'effet que cette dernière accorde à Vanstar l'option d'acquérir jusqu'à 50 % d'intérêt dans 29 titres miniers situés dans le canton Dasserat au Québec, en contrepartie de la réalisation d'un total de 2 000 000 \$ de travaux d'exploration sur une période de cinq ans, dont une somme de 100 000 \$ la première année.

En septembre 2016, les deux sociétés se sont entendues pour mettre fin à l'option décrite ci-dessus. En contrepartie, Ressources Vantex Ltée. a effectué un paiement de 50 000 \$ à la Société et lui a émis 2 500 000 actions ordinaires d'une valeur de 62 500 \$. De plus, la Société a obtenu le droit à des redevances de 0,5 % NSR sur les titres miniers en cause.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Sommaire

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Propriétés minières	339 444	186 809
Frais d'exploration	563 677	633 283
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	<u>903 121</u>	<u>820 092</u>

10. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	42 156	24 953
Parties liées - dirigeant	573	600
	<u>42 729</u>	<u>25 553</u>

11. DÉBENTURES CONVERTIBLES

En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux de la propriété Nelligan afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société et d'un paiement de 75 000 \$ devant être effectué en avril 2017. Le 1er mai 2017, ladite entente a été modifiée de sorte que le versement au comptant de 75 000 \$ a été remplacé par l'émission de deux débetures convertibles de 37 500 \$ garanties par la redevance de 2% NSR, d'un terme de 36 mois, entièrement payable par l'émission d'actions ordinaires et portant intérêts au taux de 10 % l'an, payables trimestriellement. La Société a la possibilité de rembourser les débetures par anticipation, sous réserve d'une pénalité représentant six mois d'intérêts si le remboursement survient à l'intérieur d'une période de trente mois.

En tout temps, les détenteurs des débetures pourront convertir une portion ou la totalité du montant en actions ordinaires de Vanstar au prix de 0,10 \$ l'action si la conversion s'effectue au cours de la première année. Si la conversion survient au cours de la deuxième ou troisième année, le nombre d'actions sera déterminé en fonction d'un prix minimum de 0,10 \$ l'action ou selon le cours de l'action au moment de la conversion si ce prix est plus élevé que 0,10 \$. Si les actions de la Société se transigent à un prix moyen supérieur à 0,20 \$ pour une période de vingt jours consécutifs, celle-ci pourrait alors exiger la conversion des débetures en actions ordinaires.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le total des impôts sur le résultat est réparti comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Exigibles	-	-
Différés	189 372	(23 870)
	<u>189 372</u>	<u>(23 870)</u>

a) La charge d'impôts (économie) attribuable aux résultats diffère des montants calculés par l'application du taux d'imposition combiné au fédéral et provincial de 26,80 % (26,90 % en 2016) au résultat avant impôts en raison des éléments suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Résultat net avant impôts	<u>(498 645)</u>	<u>(285 351)</u>
Impôts sur le résultat (recouvrés prévus)	(133 637)	(76 760)

Augmentation (diminution) des impôts résultant des éléments ci-dessous :

Charges liées aux options d'achat d'actions	52 932	17 278
Traitement fiscal relatif aux actifs d'exploration et d'évaluation	(1 824)	1 298
Gain sur disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	(6 183)
Gain sur cession de placements	-	(1 101)
Gain sur radiation d'un compte fournisseur	-	7 170
Variation de la juste valeur des placements	6 700	6 187
Frais d'émission d'actions déductibles	(1 542)	(3 569)
Dépenses non déductibles	1 112	449
Avantages fiscaux non constatés	<u>76 259</u>	<u>55 231</u>
Impôts sur le résultat exigibles	<u>-</u>	<u>-</u>

La variation des soldes de passif d'impôts différés de 189 372 \$ (2016 – 23 870 \$) est présentée nette de l'impôt différé relatif à l'exécution des obligations liées au financement accreditif d'un montant de 13 000 \$ en 2016, aucun en 2017.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
 Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
 (en dollars canadiens)

12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (suite)

b) L'avantage fiscal provenant du report de pertes autres qu'en capital n'est pas inscrit aux états financiers. Ces pertes, susceptibles de réduire le revenu imposable des exercices à venir et, conséquemment, de diminuer les impôts sur le revenu exigibles pour des sommes 285 523 \$ au fédéral et de 216 055 \$ au provincial (242 962 \$ au fédéral et 189 903 \$ au provincial en 2016) expirent comme suit :

Pertes - Années	Fédéral	Provincial	Expiration - Années
2009	172 756	172 756	2029
2010	146 763	146 363	2030
2011	224 884	224 791	2031
2012	307 784	307 537	2032
2013	136 568	136 159	2033
2014	204 237	182 068	2034
2015	195 265	195 234	2035
2016	231 490	230 911	2036
2017	283 802	282 921	2037
Total	1 903 549	1 878 740	

c) L'avantage fiscal provenant du report de pertes en capital n'est pas inscrit aux états financiers. Ces pertes, susceptibles de réduire le revenu imposable des exercices à venir et, conséquemment de diminuer les impôts sur le revenu exigibles, s'élèvent à 28 462 \$ au fédéral et au provincial.

d) La valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation est supérieur à la valeur fiscale au fédéral de 699 917 \$ (703 986 \$ en 2016), et au provincial de 699 917 \$ (703 986 \$ en 2016). La différence entre la valeur fiscale et les montants capitalisés aux états financiers découle principalement de la renonciation par la Société en faveur des investisseurs aux déductions relatives aux frais d'exploration payés au moyen de financements accreditifs de même que des radiations comptables d'actifs d'exploration et d'évaluation.

e) Le solde fiscal non amorti des frais relatifs à l'émission d'actions totalise 3 560 \$ au 31 décembre 2017 (12 580 \$ en 2016) et est déductible au cours des prochains exercices.

f) Compte tenu du taux d'imposition fédéral et provincial combiné de 26,50 % en 2017 et 26,90 % en 2016, les éléments importants des actifs et passifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (suite)

	31 décembre 2015	Comptabilisé au résultat	Comptabilisé directement aux capitaux propres	31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé				
Pertes autres qu'en capital reportées	377 524	55 341	-	432 865
Pertes en capital déductibles	28 892	-	-	28 892
Frais d'émission d'actions	5 855	-	(2 471)	3 384
Immobilisations corporelles	-	1 578	-	1 578
	<u>412 271</u>	<u>56 919</u>	<u>(2 471)</u>	<u>466 719</u>
Moins: Avantages fiscaux non constatés	<u>(412 271)</u>	<u>(56 919)</u>	<u>2 471</u>	<u>(466 719)</u>
Actifs d'impôt différé	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Passifs d'impôt différé				
Actifs d'exploration et d'évaluation	<u>152 502</u>	<u>36 870</u>	<u>-</u>	<u>189 372</u>
Passifs d'impôt différé	<u>152 502</u>	<u>36 870</u>	<u>-</u>	<u>189 372</u>
	31 décembre 2016	Comptabilisé au résultat	Comptabilisé directement aux capitaux propres	31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé				
Pertes autres qu'en capital reportées	432 865	68 722	-	501 587
Pertes en capital déductibles	28 892	(430)	-	28 462
Frais d'émission d'actions	3 384	-	(2 441)	943
Immobilisations corporelles	1 578	(587)	-	991
	<u>466 719</u>	<u>67 705</u>	<u>(2 441)</u>	<u>531 983</u>
Moins: Avantages fiscaux non constatés	<u>(466 719)</u>	<u>(67 705)</u>	<u>2 441</u>	<u>(531 983)</u>
Plus: Avantages fiscaux constatés	<u>-</u>	<u>(185 478)</u>	<u>-</u>	<u>(185 478)</u>
Actifs d'impôt différé	<u>-</u>	<u>(185 478)</u>	<u>-</u>	<u>(185 478)</u>
Passifs d'impôt différé				
Actifs d'exploration et d'évaluation	<u>189 372</u>	<u>(3 894)</u>	<u>-</u>	<u>185 478</u>
Total - passifs d'impôt différé	<u>189 372</u>	<u>(189 372)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

13. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale

Émises :	2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au début de l'exercice	38 137 420	3 006 025	32 283 540	2 651 777
Actions émises :				
Acquisition d'actifs miniers	1 200 000	72 000	1 000 000	60 000
Financements privés *	-	-	2 738 571	155 005
Exercice de bons de souscription	810 000	87 546	1 250 000	88 250
Règlement d'un fournisseur	-	-	665 309	36 593
	<u>40 147 420</u>	<u>3 165 571</u>	<u>37 937 420</u>	<u>2 991 625</u>
Actions à être émises :				
Exercice de bons de souscription	-	-	200 000	14 400
Solde à la fin de l'exercice	<u>40 147 420</u>	<u>3 165 571</u>	<u>38 137 420</u>	<u>3 006 025</u>

* Les financements privés de 2016 sont présentés déduction faite de la juste valeur attribuée aux bons de souscription au montant de 23 112 \$ et des frais d'émission d'actions totalisant 4 083 \$.

En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux de la propriété Nelligan afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 72 000 \$ et d'un paiement de 75 000 \$. En mai 2017, ladite entente a été modifiée de sorte que le versement au comptant de 75 000 \$ a été remplacé par l'émission de deux débentures convertibles de 37 500 \$ d'un terme de 36 mois, portant intérêts au taux de 10 % l'an.

En 2017, un total de 810 000 bons de souscription (1 450 000 en 2016) ont été exercés, représentant un encaissement total de 60 300 \$ (80 750 \$ en 2016). La juste valeur de 27 246 \$ attribuée à ces bons (21 900 \$ en 2016) a été ajoutée au capital-actions.

En février 2016, un règlement avec un fournisseur au montant de 36 593 \$ a été approuvé. Conformément à l'entente, la Société a procédé à l'émission de 665 309 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,055 \$.

En mai 2016, la Société a acquis un intérêt de 100 % dans 33 cellules minières lesquelles ont été intégrées au projet Émile, en considération de 1 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur de 60 000 \$.

En juin 2016, la Société a complété un placement privé au montant de 57 000 \$ au moyen de l'émission de 950 000 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,06 \$, ainsi que l'émission de 950 000 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,08 \$, valides pour une année, pour une juste valeur attribuée de 20 520 \$.

En septembre 2016, la Société a complété un placement privé au montant de 25 200 \$ au moyen de l'émission de 360 000 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,07 \$ ainsi que l'émission de 180 000 bons de souscriptions au prix d'exercice de 0,10 \$, valides pour une année, pour une juste valeur attribuée de 2 592 \$.

En décembre 2016, la Société a complété un placement privé au montant de 100 000 \$ au moyen de l'émission de 1 428 571 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,07 \$.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

14. BONS DE SOUSCRIPTION

Bons de souscription émis aux actionnaires

Le tableau suivant présente les changements dans les bons de souscription émis aux actionnaires :

	2017			2016		
	Nombre	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	1 130 000	23 112	0,083	1 800 000	26 280	0,056
Émis	-	-	-	1 130 000	23 112	0,083
Bons de souscription prolongés	-	14 250	0,08	-	-	-
Expirés	(470 000)	(13 206)	0,088	(350 000)	(4 380)	0,059
Exercés	(660 000)	(24 156)	0,08	(1 450 000)	(21 900)	0,056
En circulation à la fin de l'exercice	-	-	-	1 130 000	23 112	0,083

Dans le cadre d'un financement privé complété en juin 2016, 950 000 bons de souscription ont été émis à un prix d'exercice de 0,08 \$, valides pour un an. En juin 2017, la date d'expiration de ces bons a été modifiée pour le 1er décembre 2017. La juste valeur des bons de souscription prolongés a été estimée à 14 250 \$ selon le modèle Black & Scholes et a été comptabilisée en diminution du surplus d'apport.

Dans le cadre d'un financement privé complété en septembre 2016, 180 000 bons de souscription ont été émis à un prix d'exercice de 0,10 \$, valides pour un an.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, un total de 470 000 (350 000 en 2016) bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés. La juste valeur des bons de souscription expirés est de 13 206 \$ (4 380 \$ en 2016) et a été reclassée au surplus d'apport.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, un total de 660 000 (1 450 000 en 2016) bons de souscription ont été exercés pour une somme de 52 800 \$ (80 750 \$ en 2016). La juste valeur de 24 156 \$ attribuée à ces bons (21 900 \$ en 2016) a été inscrite au capital-actions.

Les bons de souscription qui ont été émis aux actionnaires en 2016 dans le cadre de financements privés ont été comptabilisés en réduction du capital-actions, à leur juste valeur de 23 112 \$.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

14. BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Bons de souscription émis aux actionnaires (suite)

La juste valeur des bons de souscription émis aux actionnaires et aux courtiers a été estimée selon la méthode Black & Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes :

	2017	2016
Prix de l'action à la date d'attribution	0,075 \$	0,055 \$ et 0,06 \$
Prix d'exercice	0,08 \$	0,08 \$ et 0,10 \$
Taux d'intérêt sans risque	0,69 %	0,51 % et 0,54 %
Volatilité prévue	78 %	112 % et 116 %
Taux de rendement des actions	Néant	Néant
Durée de vie prévue	6 mois	12 mois

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique de l'action ordinaire de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant au minimum à la durée de vie prévue des bons de souscription. En calculant la volatilité historique, la direction peut ne pas tenir compte d'une période de temps identifiable pour laquelle elle considère que le prix de l'action était extraordinairement volatile suite à un événement spécifique qui n'est pas prévu se répéter au cours de la durée de vie prévue du bon de souscription. De plus, si le prix de l'action de la Société était extrêmement volatile pour une période de temps identifiable, par exemple à la suite d'une baisse générale des marchés, la direction peut mettre une emphase moindre sur la volatilité au cours de cette période.

Bons de souscription émis aux courtiers

Le tableau suivant présente les changements dans les bons de souscription émis aux courtiers :

	2017			2016		
	Nombre	Montant \$	Prix de levée \$	Nombre	Montant \$	Prix de levée \$
En circulation au début de l'exercice	150 000	3 090	0,05	150 000	3 090	0,05
Exercés	<u>(150 000)</u>	<u>(3 090)</u>	0,05	<u>-</u>	<u>-</u>	
En circulation à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>		<u>150 000</u>	<u>3 090</u>	0,05

La juste valeur de 3 090 \$ attribuée aux bons de souscription exercés a été inscrite au capital-actions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, 150 000 bons de souscription ont été exercés pour une somme de 7 500 \$.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

15. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

	2017	2016
	\$	\$
Honoraires de gestion versés à un dirigeant	30 000	30 000
Salaire versé à un dirigeant	65 325	61 800
	<u>95 325</u>	<u>91 800</u>

Les services rendus par les dirigeants à la Société sont rémunérés sous forme d'honoraires ou de salaires. Aucune dépense relative à des avantages du personnel n'est encourue par la Société au titre de régime de retraite ou d'assurances collectives.

16. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration.

Le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime est de 3 500 000. En août 2017, la Bourse de croissance TSX a accepté la modification au régime d'options d'achat d'actions de la Société, afin que le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu du régime soit augmenté de 3 500 000 actions à 7 600 000 actions.

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour la levée d'options en faveur d'une même personne ne doit pas représenter, au cours d'une période de 12 mois, plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ce nombre étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour la levée d'options en faveur de consultants et de personnes qui fournissent des services de relations avec les investisseurs ne doit pas représenter, au cours d'une période de 12 mois, plus de 2 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ce nombre étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

Le prix d'achat des actions ordinaires, à la levée de chaque option accordée en vertu du régime, sera le prix fixé pour cette option par le conseil d'administration ou par le comité au moment de l'octroi de chaque option, mais ce prix ne pourra être inférieur au « cours escompté ». « Cours escompté » s'entend du cours observé au moment de l'octroi des options moins une décote variant de 10 % à 25 %. Le cours observé au moment de l'octroi s'entend du cours des actions à la cote de la Bourse de croissance TSX à la clôture la veille de l'octroi. S'il n'y a pas eu d'opérations la veille, le cours de clôture est remplacé par la moyenne entre le cours acheteur et le cours vendeur.

Les options d'achat d'actions peuvent être exercées en tout temps et expirent 90 jours après la date de départ du détenteur dans le cas des administrateurs et dirigeants, et 30 jours pour les consultants.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

16. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Le tableau suivant résume les changements dans les options d'achat d'actions :

	2017			2016		
	Nombre	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	2 825 000	131 210	0,08	2 325 000	100 645	0,10
Expirées	(475 000)	(33 040)	0,15	-	-	-
Annulées	-	-	-	(750 000)	(33 665)	0,08
Octroyées	<u>3 311 000</u>	<u>197 507</u>	0,10	<u>1 250 000</u>	<u>64 230</u>	0,06
En circulation et exerçables à la fin	<u>5 661 000</u>	<u>295 677</u>	0,08	<u>2 825 000</u>	<u>131 210</u>	0,08

La moyenne pondérée de la juste valeur des options octroyées est de 0,06 \$ en 2017 et de 0,05 \$ en 2016.

Le coût de la rémunération à base d'actions passé en charges pour les 3 311 000 options d'achat d'actions octroyées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 est de 197 507 \$ (1 250 000 options pour 64 230 \$ en 2016) et ce montant a été porté au crédit du compte surplus d'apport.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, 475 000 options d'achat d'actions ont expiré (750 000 ont été annulées en 2016) sans avoir été exercées. La juste valeur de 33 040 \$ (33 665 \$ en 2016) a été reclassée au surplus d'apport.

En janvier 2017, 600 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs, à un prix d'exercice de 0,06 \$, valides pour cinq ans. Une valeur de 21 060 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En mars 2017, un total de 1 375 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs, dirigeants et consultants, à un prix d'exercice de 0,12 \$, valides pour cinq ans. Une valeur de 109 450 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En mai 2017, 786 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à un consultant, à un prix d'exercice de 0,09 \$, valides pour deux ans. Une valeur de 39 772 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En novembre 2017, un total de 550 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs, dirigeants et consultants, à un prix d'exercice de 0,08 \$, valides pour cinq ans. Une valeur de 27 225 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En janvier 2016, 700 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à deux administrateurs et un consultant à un prix d'exercice de 0,055 \$, valides pour cinq ans. Une valeur de 34 930 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En janvier 2016, 150 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à deux administrateurs à un prix d'exercice de 0,07 \$, valides pour cinq ans. Une valeur de 7 080 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En avril et mai 2016, un total de 400 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à deux consultants à un prix d'exercice de 0,06 \$, valides pour cinq ans. Une valeur de 16 520 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En décembre 2016, suite au départ d'un administrateur, 475 000 options d'achat d'actions ont été modifiées afin de prolonger leur date d'échéance de trois mois jusqu'à un an. La juste valeur au montant de 5 700 \$ attribuée aux modifications de ces options d'achat d'actions a été comptabilisée à titre de rémunération à base d'actions.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

16. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée selon la méthode Black & Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes :

	2017	2016
Prix de l'action à la date d'attribution	0,055 \$ à 0,12 \$	0,06 \$
Prix d'exercice	0,06 \$ à 0,12 \$	0,07 \$ à 0,22 \$
Taux d'intérêt sans risque	0,69 % à 0,76 %	0,51 % à 0,80 %
Volatilité prévue	108 % à 110 %	100 % à 135 %
Taux de rendement des actions	Néant	Néant
Durée de vie prévue	2 à 3 années	0,5 à 3 années

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique de l'action ordinaire de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant au minimum, à la durée de vie prévue des options d'achat d'actions. En calculant la volatilité historique, la direction peut ne pas tenir compte d'une période de temps identifiable pour laquelle elle considère que le prix de l'action était extraordinairement volatile suite à un événement spécifique qui n'est pas prévu se répéter au cours de la durée de vie prévue de l'option d'achat d'actions. De plus, si le prix de l'action de la Société était extrêmement volatile pour une période de temps identifiable, par exemple à la suite d'une baisse générale des marchés, la direction peut mettre une emphase moindre sur la volatilité au cours de cette période.

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2017:

Prix d'exercice \$	Nombre	Date d'expiration
0,11	25 000	Août 2018
0,09	786 000	Mai 2019
0,09	300 000	Novembre 2019
0,10	400 000	Avril 2020
0,05	600 000	Octobre 2020
0,055	550 000	Janvier 2021
0,07	75 000	Janvier 2021
0,06	150 000	Avril 2021
0,06	250 000	Mai 2021
0,06	600 000	Janvier 2022
0,12	1 375 000	Mars 2022
0,08	550 000	Novembre 2022
	<u>5 661 000</u>	

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

17. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat net de la période divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles, telles que les options et les bons de souscription n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti-dilutif.

	2017	2016
	\$	\$
Résultat net	(309 273)	(309 221)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	39 379 920	34 299 910
Résultat net de base par action ordinaire	(0,008)	(0,009)

18. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variation nette des éléments hors caisse liées aux activités opérationnelles :

	2017	2016
	\$	\$
Trésorerie affectée à l'exploration	-	130 000
Taxes sur les produits et services à recevoir	33 589	1 246
Autres débiteurs	28 412	(34 501)
Frais payés d'avance	(8)	(397)
Fournisseurs et autres créditeurs	17 176	(2 666)
	<u>79 169</u>	<u>93 682</u>

b) Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie

	2017	2016
	\$	\$
Placement acquis en contrepartie de la vente d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	62 500
Règlement d'un fournisseur au moyen de l'émission d'actions ordinaires	-	36 593
Gain reporté relatif à l'émission d'actions accréditives	-	13 000
Acquisition d'actifs miniers par l'émission de capital-actions	72 000	60 000
Acquisition d'actifs miniers par l'émission de débetures convertibles	75 000	-
Valeur attribuée aux bons de souscription expirés	13 206	4 380
Valeur attribuée aux bons de souscription exercés	27 246	21 900
Valeur attribuée aux bons de souscription prolongés	14 250	-
Valeur attribuée aux bons de souscription émis aux actionnaires	-	23 112

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

19. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorie d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière se détaillent comme suit :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Coût d'acquisition	Juste Valeur	Coût d'acquisition	Juste Valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
<i>Prêts et créances :</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	236 556	236 556	308 462	308 462
Autres débiteurs	6 089	6 089	34 501	34 501
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :</i>				
Placement en actions de sociétés publiques	67 500	18 500	67 500	43 500
Passifs financiers				
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti :</i>				
Fournisseurs et autres créditeurs	42 729	42 729	25 553	25 553
Débiteures convertibles	75 000	75 000	-	-

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La note 4.4 contient une description des méthodes comptables utilisées pour chaque catégorie d'instruments financiers.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

19. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur, à l'état de la situation financière, sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données importantes relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Les actions de sociétés publiques, évaluées à la juste valeur dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, sont classées dans le niveau 1.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les périodes de présentation de l'information financière. La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celles des périodes précédentes de présentation de l'information financière.

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016, la Société a effectué les transactions suivantes avec certains de ses dirigeants et une société dont l'unique dirigeant est dirigeant de Ressources Minières Vanstar Inc. Ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés. Elles ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, laquelle est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	2017	2016
	\$	\$
<u>À titre de dépenses opérationnelles:</u>		
Honoraires de gestion versés à un dirigeant et à une société contrôlée par ce dirigeant	30 000	30 000
Salaire versé à un dirigeant	65 325	61 800
Loyer versé à un dirigeant	7 200	4 200
Rémunération à base d'actions – administrateurs et dirigeants	79 205	40 225
<u>À titre de frais d'exploration</u>		
Honoraires versés à un administrateur	5 000	-

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

21. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société définit son capital par les capitaux propres, incluant le régime d'options d'achat d'actions. Le capital est donc de 1 055 989 \$ au 31 décembre 2017 et de 1 035 455 \$ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 20 534 \$ au cours de l'exercice. Les principales variations proviennent de l'émission d'actions et de l'exercice de bons de souscription totalisant 132 300 \$, augmenté des charges liées aux options d'achat d'actions de 197 507 \$ et diminué du résultat global (perte) de l'exercice de 309 273 \$.

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de propriétés minières. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

Le capital de la Société est constitué de capitaux propres. Afin de gérer efficacement les besoins en capital de l'entité, la Société a mis en place une planification et un processus budgétaire pour l'aider à déterminer les fonds requis et s'assurer que la Société a les liquidités suffisantes pour rencontrer les objectifs des opérations et de croissance. La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, sauf si la Société clôture un financement accreditif pour lequel des fonds doivent être réservés pour les dépenses d'exploration.

Les objectifs, les politiques et les procédures de la Société en matière de gestion de capital n'ont pas changé depuis le 1^{er} janvier 2016.

22. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques financiers

La Société est exposée par le biais de ses instruments financiers à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. L'exposition aux risques financiers et la gestion de ces risques sont identiques à l'année 2016.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risque de marché:

La Société est exposée à des risques découlant des variations des taux d'intérêt et des prix du marché touchant ses actifs et passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur alors que les instruments financiers à taux variables l'exposent à un risque de variation des flux de trésorerie. Pour les actifs financiers à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie destinée à refléter les fluctuations des taux d'intérêt du marché modifie le taux d'intérêt effectif. En raison des variations non significatives et des faibles taux d'intérêt du marché, la Société estime que le risque de taux d'intérêt découlant de ces instruments financiers est minime.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

22. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de prix

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. Elle est également exposée aux fluctuations du prix du marché par rapport à ses placements dans des sociétés publiques.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres débiteurs sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit le risque de crédit en investissant la trésorerie et équivalents de trésorerie dans une banque à charte canadienne reconnue. Concernant les autres débiteurs, le risque est considéré minimal.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie afin de s'assurer que la Société dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations et poursuivre ses programmes d'exploration. Pour gérer ce risque de liquidité, la Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de déterminer ses besoins de financement.

Lorsque la Société prévoit ne pas pouvoir satisfaire à ses obligations, la direction envisage alors de lever des fonds additionnels par le biais d'émission d'actions ou de dettes. Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités.

Au 31 décembre 2017, selon la direction de la Société, ses liquidités sont suffisantes pour prendre en charges ses passifs financiers et les passifs futurs liés à ses engagements.

23. ENGAGEMENTS

-Redevances :

Des redevances de 1 % NSR seront versées dans le cas où une exploitation commerciale débiterait sur 21 des cellules de la propriété Émile.

-Entente avec Corporation Iamgold :

Le 17 novembre 2014, la Société a signé une entente d'amodiation avec Corporation Iamgold (laquelle fut amendée le 22 février 2018) leur permettant d'acquérir jusqu'à 80 % du projet Nelligan, selon les termes suivants ;

1) Acquisition d'un intérêt de 50 % en effectuant des paiements totalisant 550 000 \$ et en investissant 4 000 000 \$ en frais d'exploration sur une période de 4,5 ans. Ces conditions ont été remplies par Corporation Iamgold (IMG).

2) Suite à un paiement de 2 150 000 \$ en février 2018, Corporation Iamgold détient un intérêt de 51 % dans le projet Nelligan qui inclut dorénavant les propriétés Émile et Miron.

3) Corporation Iamgold pourra acquérir un intérêt additionnel de 24 % en contrepartie de paiements en trésorerie totalisant 2 750 000 \$ sur une période de 4 ans, ainsi que la livraison d'un rapport de ressources avant mars 2022. Si ces conditions sont respectées, 50% de la redevance de 2% NSR sur certains claims de la propriété Nelligan acquise des propriétaires originaux en février 2017, sera annulée par Vanstar.

4) IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

23. ENGAGEMENTS (suite)

-Indemnité de fin d'emploi :

Le contrat de travail entre le chef de la direction et la Société contient une clause d'indemnité en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées au dirigeant concerné avait eu lieu le 31 décembre 2017, le montant à payer aurait été de 133 900 \$. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne serait versée.

Ledit contrat de travail contient également une clause accordant une prime de performance annuelle déterminée par le conseil d'administration, d'un maximum de 50 % du salaire versé. De plus, à compter de 150 000 onces d'or mesurées, indiquées et/ou présumées selon un rapport 43-101, une prime de 150 000 \$ lui sera accordée, plus 1 \$ par once supplémentaire établie. Les versements seront effectués pour une période de vingt ans suivant le départ du dirigeant.

24. ÉVENTUALITÉS

Les opérations de la Société sont régies par des lois et réglementations gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements présentement en vigueur. Les coûts pouvant résulter de la restauration de sites seront comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une évaluation raisonnable.

La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives. Cependant, il n'y a aucune garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadien, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

25. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 22 février 2018, l'entente d'amodiation de novembre 2014 permettant à Corporation lamgold d'acquérir jusqu'à 80 % de la propriété Nelligan fut amendée. Ainsi, suite à un paiement de 2 150 000 \$ en février 2018, lamgold détient 51 % du projet, lequel inclut dorénavant les propriétés Émile et Miron.

lamgold pourra acquérir un intérêt additionnel de 24 % en contrepartie de paiements en trésorerie totalisant 2 750 000 \$ sur une période de 4 ans, ainsi que la livraison d'un rapport de ressources avant mars 2022. Si ces conditions sont respectées, 50 % de la redevance de 2 % NSR sur certains claims de la propriété Nelligan acquise des propriétaires originaux en février 2017, sera annulée par Vanstar. Advenant le cas où lamgold ferait le choix de ne pas acquérir l'intérêt additionnel de 24 %, Vanstar pourrait alors lui racheter son intérêt de 51 % dans le projet en remboursant à lamgold l'équivalent des frais d'exploration qu'il aura encourus jusqu'à cette date.

IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5 % suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20 %. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5 % NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1 % NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.